

Rapport d'évaluation des résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

(Conformément la LIP.art 83.1)

École/Centre : École du Grand-Défi

Nom de la direction : Sébastien Rioux

Adopté par le C.E le : 10 juin 2025

Transmis au SRÉ qui fera le suivi au PRÉ : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

| | |
|--|---|
| <p>Nos résultats</p> | <p>La direction et les membres du personnel ont été impliqués dans l'actualisation du plan de lutte. Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation étaient pertinents et ont permis l'établissement d'un plan de lutte cohérent. Le plan de lutte ainsi que les mesures de prévention ont été présentés aux élèves ainsi qu'aux membres du personnel. Les documents nécessaires ont été transmis aux parents. Les modalités pour effectuer un signalement sont comprises de tous et la confidentialité est respectée habituellement. Les interventions qui suivent un signalement offrent une prise en charge adéquate, mais peu d'actions sont entreprises pour soutenir les témoins. Des suivis sont faits. Tel que recommandé, le plan de lutte contient une section distincte consacrée aux violences à caractère sexuel.</p> |
| <p>Constats sur ces résultats</p> | <p>Les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble et nous poursuivons dans cette voie. Nous devons tout de même améliorer l'implication des élèves en ce qui concerne les mesures de prévention. Les différentes mesures sont connues et appliquées par le personnel, bien que certaines embûches sont rencontrées quand vient le temps de s'y retrouver administrativement. Les documents transmis aux parents ne sont pas simplifiés. Il peut être difficile de faire respecter la confidentialité considérant le petit milieu dans lequel les élèves évoluent. Il serait nécessaire d'améliorer l'organisation concernant les délais à respecter pour les suivis.</p> |
| <p>Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Ateliers de sensibilisation et de prévention -Implantation de l'INA -Formation des élèves (sexo) et du personnel (Fondation Marie-Vincent) -Stratégies de prévention (mobilité des membres du personnel, positionnement stratégique aux moments clés). -Collaboration des parents |

| | |
|--|--|
| | |
| Actions mises en place lorsque l'école constate un acte d'intimidation ou de violence | <p>-Intervention à deux niveaux (1^{er} et 2^e intervenant). Mettre fin au comportement et nommer le comportement attendu. Soutien à la personne victime. Évaluer la gravité de la situation. Informer les parents et les impliquer dans la recherche de solution. Consigner la situation (formulaire de dénonciation).</p> <p>-Lors de violences à caractère sexuel, référer à l'intervenant désigné.</p> |
| Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le code de vie. - Assurer un suivi des situations dans les délais prévus (victimes, auteurs, témoins et parents). - Compléter les documents de signalement et s'assurer qu'ils soient connus de tout le personnel. Avoir une organisation claire pour simplifier l'application du protocole. |
| Formation offerte sur la violence à caractère sexuel | Consulter l'offre de formation de la Fondation Marie-Vincent. Formation du MEQ à venir. |
| Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel | Mise à jour du plan de lutte en lien avec les VACS. Mise à jour du plan de surveillance stratégique (à venir). |